



Besoin d'aide après un accident de la route ?



COMMENT L'AWSR PEUT VOUS AIDER ?

Si vous avez été blessé ou avez perdu un proche lors d'un accident de la route, le département **Accompagnement des victimes de la route (AVR)** de l'AWSR est à votre écoute, vous informe et vous aide concrètement dans vos démarches.

L'accompagnement juridique

consiste à :

- vous informer sur les procédures d'assurance et judiciaire
- analyser votre situation et vous guider dans les démarches
- être un relais entre vous-même et vos différents interlocuteurs (assureurs, services d'aide...)
- vous orienter si nécessaire vers des services adaptés et autres professionnels

L'accompagnement psychologique

consiste à :

- vous apporter un soutien moral
- vous éclairer quant aux réactions après l'accident
- analyser vos besoins afin de vous suggérer des pistes pour vous aider, vous et vos proches et vous orienter vers des services compétents

CONTACTEZ-NOUS

081/821 321
infovictimes@awsr.be

Retrouvez de nombreux conseils
et informations sur
www.awsr.be/avr

